

FICHE-ACTION N°4

LES ARTICULATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Enjeux et contexte

Une meilleure complémentarité des champs sanitaire, médico-social et social est nécessaire pour répondre de manière plus fine aux besoins individuels et aux situations complexes de certaines personnes handicapées. Cela implique pour les acteurs de se concerter pour clarifier le cadre de l'intervention de chacun, et de la formaliser. Des difficultés sont constatées dans les relations entre les établissements médico-sociaux et les établissements de santé (accueil aux urgences, sortie, gestion de la crise psychiatrique et de l'accompagnement au long cours, difficultés de recrutement de certains professionnels médicaux et paramédicaux dans les établissements et services médico-sociaux...).

Objectifs visés

- Favoriser et pérenniser les partenariats et passerelles entre le champ sanitaire et médico-social afin d'améliorer la prise en charge pluridisciplinaire des personnes handicapées.
- Rédiger des conventions définissant le rôle de chacun.
- Permettre le concours de moyens financiers des enveloppes sanitaires et médico-sociales autour de la prise en charge des personnes handicapées.

- Permettre une sensibilisation réciproque des personnels des équipes hospitalières et d'accompagnement par un échange de pratiques.

- Identifier les besoins en structures médico-sociales pour les personnes handicapées psychiques hospitalisées au long cours.

Modalités de l'action ou actions à mener

Élaboration de conventions de partenariat définissant les modalités pratiques du suivi sanitaire en période de canicule, de la gestion des crises et des urgences. Ces conventions préciseront également les modalités du suivi thérapeutique (psychiatrie, accueil aux urgences, rééducation fonctionnelle, spécialités (soins dentaires, gynécologiques, autres prestations...), ainsi que les mises à disposition de professionnels (psychiatres, médecins de rééducation fonctionnelle, kinésithérapeutes, ergothérapeutes...).

Échéancier prévisionnel

Réflexion à engager en 2009.
Résultats attendus à partir de 2010.

Contraintes

Les cultures professionnelles différentes.

Ressources

Les établissements médico-sociaux et de santé du département.

Maître d'œuvre

Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales.

Évaluation

Nombre de conventions signées.

Enquête réalisée auprès des gestionnaires sur la plus-value apportée par les conventions.

Cette fiche est en lien avec la fiche n° 5 « Les nouvelles formes de coopérations entre les établissements et services médico-sociaux » et le « Protocole de présentation d'une situation de handicap psychique » annexé au schéma.

Elle est également à rapprocher de la fiche-action n° 14 du schéma départemental en faveur des personnes âgées, « Renforcer l'articulation du médical et du médico-social ».